

# Le bassin versant de la Bourbre : Assistance pour l'organisation de la compétence GEMAPI

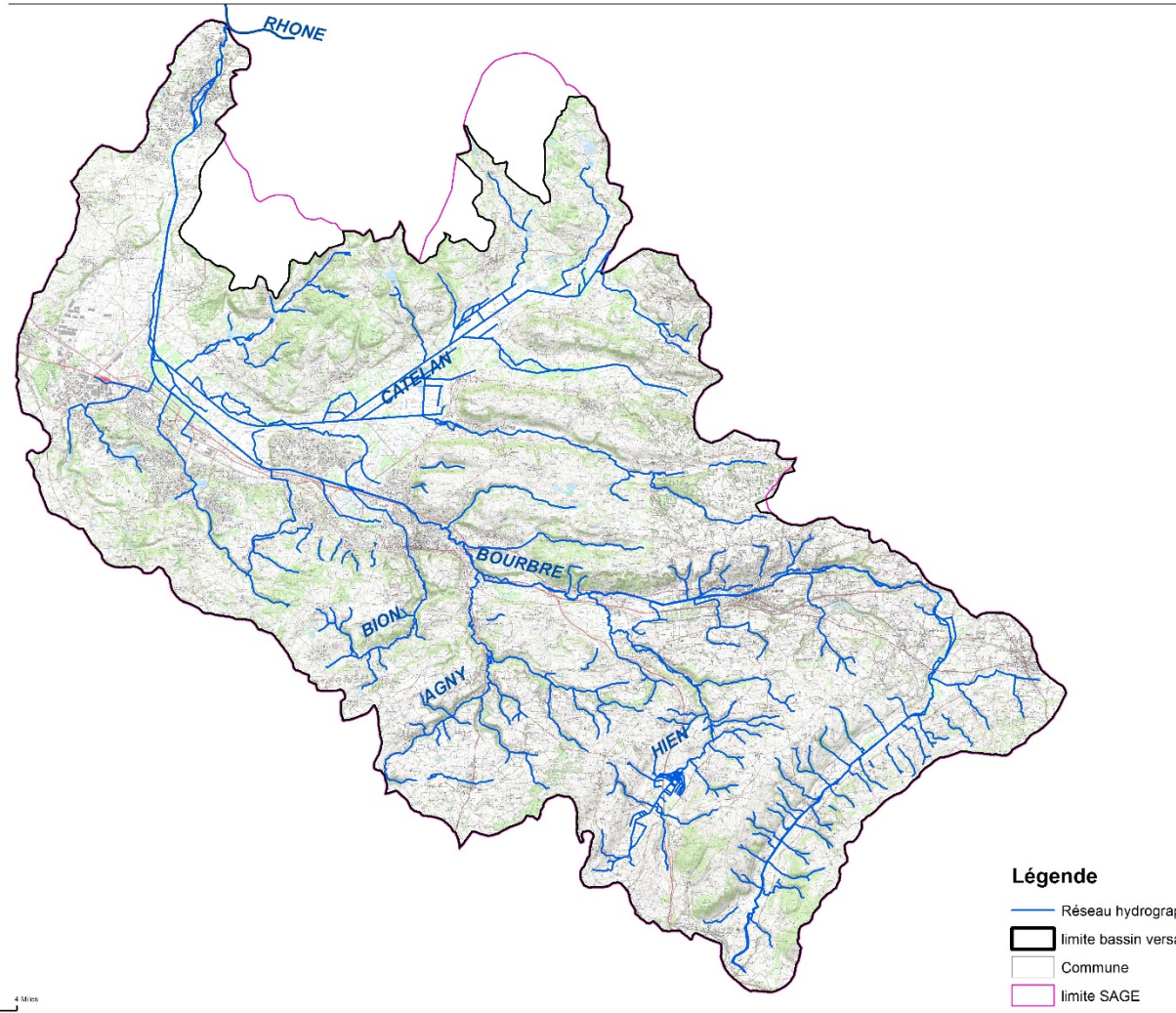


**Virginie Augeraud – Directrice du SMABB**

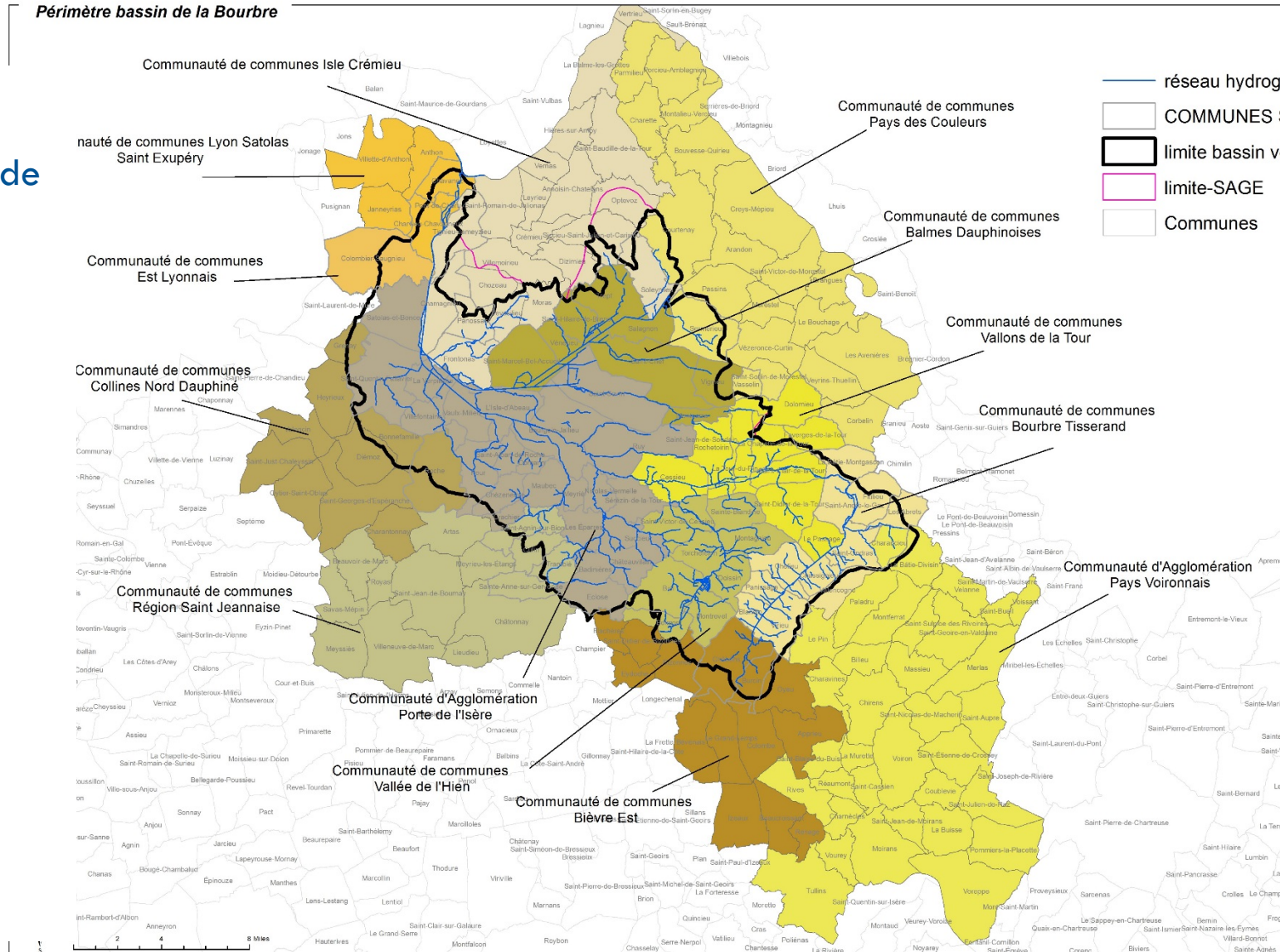
**Association Rivière Rhône Alpes  
le 9 novembre 2015**

PAPI Bourbre

- Un syndicat mixte ouvert à l'échelle du bassin versant : le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)
- Membres : 75 communes et le Conseil Départemental de l'Isère
- 350 km de cours d'eau mais compétence du SMABB uniquement sur la Bourbre et affluents principaux



- 11 communautés de communes
- 2 Communautés d'agglomération
- 1 Syndicat des marais (ex-ASA)
- 2 Associations Syndicales Autorisées (ASA)



# Une partie des missions de la GEMAPI à l'échelle du bassin mais pas toutes ...

- Animation
  - SAGE
  - Contrat de rivière
  - PAPI
  - Contrat vert et bleu
- MO études et travaux



Etudes globales = à l'échelle du bassin versant de la Bourbre ou à l'échelle d'un sous-bassin versant des affluents principaux de la Bourbre (Agy, Hien, Catelan, Bion)

Travaux d'intérêt de bassin : travaux hydrauliques et travaux visant à assurer l'atteinte du bon état (renaturation) = sur Bourbre et affluents principaux

→ Pas de compétence sur les petits cours d'eau et les Zones Humides

- Assistance technique voir MO sous Mandat
  - ⇒ **Enjeux sur le bassin versant : structurer (enfin) une MO unique et s'interroger collectivement sur le grand cycle de l'eau**



## OBJECTIFS :

- Aboutir à la création d'un **EPAGE à l'échelle du bassin versant de la Bourbre**, sous réserve du transfert de l'ensemble de la compétence GEMAPI par les CC et CA au SMABB
  - Réflexion à mener pour **les compétences « Hors GEMAPI »**
- ⇒ **Maintenir une vision globale et cohérente de bassin versant**
- Répondre aux **préconisations du SDAGE et du PGRI**
  - **Mutualiser les moyens humains et financiers** pour assurer les missions nécessaires et garantir **l'efficacité** de l'action
  - Avoir une **gouvernance claire à l'échelle du territoire** et éviter le morcellement des compétences

# Les 1ers éléments de travail et de concertation

- > Nécessité de définir le contour précis de la compétence, les obligations, les responsabilités
- > Eviter le morcellement des compétences et avoir un interlocuteur unique par la création d'un EPAGE

POUR AUTANT :


- Quel est le coût de la compétence ?
- Quelle gouvernance mettre en place pour assurer la maîtrise des **décisions** et des **budgets**, du fait du transfert ?

# Un accompagnement pour organiser cette compétence

- > Marché à procédure adaptée
  
- > Trois objectifs principaux à cet accompagnement :
  - *Se baser sur des échanges / concertation avec les EPCI*
  - *Apporter des éléments d'aide à la décision à l'ensemble des collectivités*
  - *Déterminer de façon rigoureuse le périmètre de la compétence « GEMAPI » et s'appuyer sur une analyse juridique afin de sécuriser la procédure et stabiliser les transferts à l'échelle N+1*

# Un accompagnement pour organiser cette compétence

⇒ *En d'autres termes :*

- *Ne pas imposer d'organisation toute faite;*
  - *Bâtir des relations de travail saines dans ce nouveau cadre réglementaire;*
  - *S'assurer d'une appropriation des élus.*
- 



# Phase 1 - Une méthodologie basée sur l'élaboration d'un SOCLE

## ***Phase 1: Etat des lieux du territoire et élaboration d'un Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE)***

### Objectifs :

- Asseoir une vision commune des missions actuelles et futures
  - > Comprendre qui fait quoi aujourd'hui et à quel titre ?
  - > Que faudra-t-il faire demain ?
- Apporter des éléments d'aide à la décision pour l'organisation de demain : réfléchir aux périmètres d'intervention les plus pertinents, à quel titre est réalisée telle ou telle mission
- Préciser les missions rattachées à priori à la compétence « GEMAPI » et les missions « hors-GEMAPI »

a/ Réalisation d'un **état des lieux et d'un diagnostic des missions** actuellement exercées dans le grand cycle de l'eau sur le BV :

- **Questionnaire** envoyé à l'ensemble des collectivités concernées :
  - ✓ compétences et missions exercées ou prévues,
  - ✓ moyens humains et financiers en lien avec le « grand cycle de l'eau »,
  - ✓ 1<sup>ères</sup> réactions par rapport aux modifications à prévoir liées à la GEMAPI, réflexions en cours au sein des structures
  
- **14 structures contactées** (12 réponses)
  - les 11 CC,
  - CA Pays Voironnais, CA Porte de l'Isère,
  - SIM Bourgoin-Jallieu

## b/ Elaboration du **SOCLE** :

- clarifier qui fait quoi entre tous les échelons de collectivités sur l'ensemble des compétences du grand cycle de l'eau et sur l'ensemble du territoire
- identifier les **missions à exercer prochainement**
- préciser le **classement de chacune des missions dans le champ « GEMAPI » ou « Hors GEMAPI »** lorsque cela est possible,
- évaluer le **périmètre d'intervention pertinent** de chaque mission et le confronter au périmètre d'intervention actuel,
- clarifier le **rôle de chacun dans l'organisation de demain.**

=> Orienter les modalités de coopération, base de discussion

# Phase 2- Accompagner le SMABB dans l'organisation de la compétence

## ***Etape 2 - Accompagner le SMABB pour la définition d'une nouvelle organisation sur le territoire du bassin de la Bourbre***

### **A/ Dimension juridique**

Définir le périmètre pertinent, définir les nouvelles compétences de la structure de bassin (GEMAPI entière, partielle, .. Quelles compétences hors GEMAPI ?) / Définir la forme juridique (Syndicat mixte ouvert, fermé, à la carte,...) / Proposer les formes de mutualisations possibles

Rédiger les nouveaux statuts et les nouvelles missions

Détailler le phasage du processus

## B/Dimension financière

Analyse sur 10 ans des incidences financières

- Réaliser un état des lieux financier à l'heure actuelle
- Travailler sur un PPI prospectif sur la base de plusieurs scénarios
- Construire des simulations prospectives en différenciant :

GEMAPI = cotisations **relevant des Communautés de communes et Communautés d'Agglomération**

Hors GEMAPI = cotisations **relevant des communes**

- Evaluation des recettes

## C/Dimension organisationnelle

Structuration d'un syndicat : nombre d'agents, transferts éventuels, ...

# Concertation tout au long de la démarche

Trois ateliers ont été organisés avec les élus des EPCI et les techniciens

Rencontres individuelles



## Points forts :

- Méthode basée sur les échanges et le dialogue
  - ⇒ Meilleure appropriation des élus
- Méthode axée sur les enjeux propres au territoire

## Points faibles :

- Démarche longue
- Demande du temps et de l'investissement

# Merci de votre attention

**SMABB**

6 place Albert Thévenon

38110 La Tour du Pin

Tél. 04 74 83 34 55

[smabb@smabb.fr](mailto:smabb@smabb.fr)

[www.smabb.fr](http://www.smabb.fr)

[facebook.com/smabb38](https://facebook.com/smabb38)